

Renvoi au comité des domaines de l'adresse de la société populaire des sans-culottes de Tournon demandant à utiliser l'ancienne église comme local, lors de la séance du 5 ventôse an II (23 février 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Renvoi au comité des domaines de l'adresse de la société populaire des sans-culottes de Tournon demandant à utiliser l'ancienne église comme local, lors de la séance du 5 ventôse an II (23 février 1794). In: Tome LXXXV - du 26 pluviôse au 12 ventôse an II (14 février au 2 mars 1794) p. 367;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1964_num_85_1_32353_t1_0367_0000_13

Fichier pdf généré le 15/05/2023

Raison et à la Liberté; que, dans cette fête civique, les immortels travaux de la Convention ont été couverts des plus vifs applaudissements, et qu'enfin tous les hochets sacerdotaux ont été remis à la diligence de Roye, pour arriver à la Convention.

Mention honorable, insertion au bulletin et renvoi à l'administration des domaines nationaux (1).

9

Le comité de surveillance de la section de la Fraternité, commune de Lisieux, écrit à la Convention, que toutes les autorités constituées, réunies aux braves sans-culottes de la commune, ont planté, vis-à-vis le temple de la Raison, un jeune chêne vigoureux comme la liberté, qui croîtra avec la République, tandis que les trônes tomberont en poussière. Le même comité invite la Convention à rester à son poste.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[Lisieux, 14 pluvi.] (3)

« Représentans d'un peuple libre,

Toujours sensibles, toujours les amis des sans culotes, vous apprenez avec satisfaction les fêtes fraternelles et Républicaines qu'ils font en l'honneur de la Liberté; c'est le motif qui nous engage à vous apprendre que le décadi dernier tous les corps constitués, tous les sans culotes de notre commune ont planté vis à vis le temple de la Raison un jeune chêne vigoureux et robuste comme la Liberté; la joie étoit peinte sur tout les visages et les cris de vive la République, vive la Montagne y ont été mille fois répétés.

Cet arbre croîtra avec la prospérité de la République tandis que les trônes des despotes coalisés tomberont en poussière. Nous nous occupons avec activité de recevoir des offrandes pour les braves défenseurs de la République et déjà une foule de nos concitoyens nous ont apporté des bas, des chemises, des souliers, etc.

Représentans, vous avez notre confiance, vous avez celle de toute la République, aussi gardez vous bien de quitter votre poste, vous savez que George, l'imbécile, règne et que l'infâme Pit trame encore contre nous de nouveaux complots; il faut que ce monstre goûte aussi de la guiyotine, et ça ira. »

LEREBOURS (secrét.), OLIVIER (présid.).

10

Les citoyens de la commune de Noisy-sur-Oise annoncent à la Convention nationale qu'ils ont fait passer au comité de surveillance du dé-

partement de Paris toute l'argenterie et tous les ornemens de leur ci-devant église, et que, malgré le fanatisme qui règne encore dans le canton, ils ont mis le feu aux confessionnaux, en réjouissance de la reprise du Port-de-la-Montagne.

Mention honorable, insertion au bulletin et renvoi à l'administration des domaines nationaux (1).

11

La société populaire et républicaine de Rouen, et les citoyens qui se trouvoient dans les tribunes, invitent la Convention nationale à n'accéder à aucune des propositions faites par les tyrans épuisés; tous ont solennellement juré de ne poser les armes que lorsque le monde sera purgé du dernier de ses tyrans.

Mention honorable, insertion au bulletin et renvoi au comité de salut public (2).

12

La société populaire des sans-culottes de Tournon invite la Convention à rester à son poste : elle demande pour son local l'église des ci-devant Carmes de la même commune.

Mention honorable, insertion au bulletin et renvoi des deux objets au comité des domaines (3).

13

Le citoyen Anne-Maximilien Noyel, lieutenant au 2^e régiment de chasseur à cheval, se plaint des persécutions auxquelles il a été en butte, et à la suite desquelles il a été incarcéré, jugé et innocenté. Pendant ce temps, il a perdu la place à laquelle le général Sestrier a nommé un autre officier. Il réclame justice et la restitution de ses grade et emploi.

Renvoi au comité de la guerre (4).

14

Les habitans de Saint-Aubin (5) invitent la Convention à rester à son poste, et demandent la conversion d'un nom qui appartient à la superstition, en celui de Mémil-Marat.

Mention honorable, insertion au bulletin et renvoi aux comités d'instruction et de division (6).

(1) P.V., XXXII, 164, Bⁱⁿ, 5 vent.

(2) P.V., XXXII, 164. Bⁱⁿ, 5 vent. (suppl¹); J. Sablier, n° 1159.

(3) P.V., XXXII, 164, Bⁱⁿ, 5 vent. (suppl¹).

(4) P.V., XXXII, 165.

(5) Seine-et-Oise.

(6) P.V., XXXII, 165. Bⁱⁿ, 5 vent. (suppl¹); J. Sablier, n° 1159.

(1) P.V., XXXII, 163, Bⁱⁿ, 5 vent. (suppl¹).

(2) P.V., XXXII, 164, Bⁱⁿ, 5 vent. (suppl¹). Minute du p.-v. (C 295, pl. 985, p. 20).

(3) C 295, pl. 985, p. 21.